

V7

## PUBLIC

Membres de la délégation du personnel CSE  
Représentants syndicaux (DS,RS)

## PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis pour cette formation

## DURÉE

3 à 5 jours

## POINTS FORTS DE LA FORMATION

*(Remise d'un support pédagogique)*

Formation adaptée à toutes les entreprises à partir de 11 salariés.  
Les règles budgétaires du CSE  
La réglementation URSSAF  
Les attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail.  
Le financement est pris en charge sur le budget des AEP.  
Formation actualisée en fonction des évolutions juridiques

## FORMATEURS

Juriste, Certifié « Qualité ICPF & PSI »  
Spécialiste en relations sociales.

## PRIX PAR PERSONNE

Suivant devis

## METHODES MOBILISEES

QCM  
Cas pratiques  
Sur Clé USB contenu support de cours et documentations juridiques

## OBJECTIF :

- Être un membre du CSE autonome, efficace et constructif
- Maîtriser le fonctionnement, les missions et les attributions du CSE
- Être en mesure d'analyser les ressources financières du CSE
- Être capable d'analyser les conditions de travail et les risques professionnels afin d'être force de proposition et d'amélioration
- Savoir élaborer une approche pragmatique et méthodique

## PROGRAMME DE FORMATION :

- La Composition du CSE
  - Mise en place du CSE – champ d'application
  - Périmètre d'établissements distincts
  - Les élections professionnelles, La représentation F/H
  - Le CSE entreprise, établissement et le CSE Central
  - Composition CSE, Le RS auprès du CSE
  - Le remplacement du titulaire
  - Les représentants de proximité
  - La révocation du mandat
- Le fonctionnement et les moyens du CSE
  - L'ordre du jour, le local, l'affichage
  - Communication lors de la 1<sup>ère</sup> réunion
  - Le règlement intérieur du CSE
  - Le secret professionnel, La Visio conférence
  - Le procès-verbal
  - Les heures de délégation
  - Formation des élus
- Le rôle, les missions des membres du CSE
  - Les commissions obligatoires et facultatives
  - Les règles budgétaires (ASC et AEP)
  - La réglementation URSSAF
  - Participation au CA
- Les attributions professionnelles économiques et environnementales du CSE
  - Les consultations et informations, La BDESE
  - Le droit d'alerte
  - L'expertise
  - Champ de la négociation Extension du rôle des élus en matière de négociation collective
  - Le conseil d'entreprise
- Les attributions complémentaires dans le domaine de la santé de la sécurité et des conditions de travail
  - Les principes généraux de la prévention des RPS
  - Les enquête, les inspections
  - Les indicateurs (taux et indices de fréquence et de gravité)
  - Le délit d'entrave

\*\*\*\*\*